

	<p>Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes</p>
<p>LANDEVES - 08400 BALLAY Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00 Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr http://www.ballay-syndicat.com</p>	

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(S.P.A.N.C.)**

Exercice 2008

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007

*Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité
des services publics d'eau potable et d'assainissement*

Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2224-5)

*Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale
présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné
notamment à l'information des usagers.*

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

*Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les
conditions prévues à l'article L. 1411-13.*

*Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi
que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.*

*Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement
des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.*

Sommaire :

<u>INTRODUCTION :</u>	<u>3</u>
<u>1. Caractérisation technique du service :</u>	<u>4</u>
1.1. rappels réglementaires	4
1.2. Nature du service délégué	4
1.2.1. Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées	5
1.2.2. Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :	5
1.2.2.1. Eléments quantitatifs	5
1.2.2.2. Eléments qualitatifs	6
<u>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :</u>	<u>6</u>
2.1. Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif	6
2.2. Recettes d'exploitation du service	7
2.2.1. Le budget fonctionnement	7
2.2.2. Le budget investissement	7
<u>3. Indicateurs de performance :</u>	<u>8</u>
3.1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	8
3.2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	8
3.3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10
<u>4. Demande de données supplémentaires</u>	<u>10</u>
<u>Annexe</u>	<u>11</u>

INTRODUCTION :

Le Code Général des Collectivités Territoriales introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 encadrent ces indicateurs, qui entre en vigueur cette année pour l'exercice 2008.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau. Ces indicateurs permettent en outre aux services qui le souhaitent d'évaluer leur inscription dans une stratégie de développement durable.

1. Caractérisation technique du service :

1.1. rappels réglementaires

Article 46 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 repris par l'article L 2224-8 du Code général des collectivités Territoriales :

Les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

[...] les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis [...], soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer. Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.2. Nature du service délégué

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) a été mis en place au 1^{er} janvier 2003 par le Syndicat du Sud Est des Ardennes (S.S.E.) pour ses communes adhérentes. Le Service intercommunal intervient dans le cadre du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Cette compétence comprend :

- ↳ **Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées**
- ↳ **le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :**

Les collectivités sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et l'état d'entretien.

- ↳ **la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :**

Le Syndicat pourra **éventuellement**, en tant que Maître d'Ouvrage, assurer la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire ou environnemental,
- et/ou considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées sont organisées à l'échelle intercommunale.

- ↳ **l'entretien des installations existantes :**

Le S.P.A.N.C. peut **éventuellement** mettre en place un service d'entretien des dispositifs d'assainissement. Les particuliers n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce service, mais ils devront justifier de l'entretien (certificat de vidange).

1.2.1. Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réalisées en 2008 pour le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations d'assainissement non collectif nouvelles ou réhabilitées.

		2007		2008	
		nombre	%	nombre	%
Contrôle de conception et d'implantation	favorable	226	99%	195	100%
	défavorable	2	1%	0	0%
	total	228	100%	195	100%
Contrôle de Réalisation *	favorable	9	7%	8	5%
	favorable sous réserve	124	91%	157	93%
	défavorable	3	2%	3	2%
	total	136	100%	168	100%
Avis du S.P.A.N.C. sur la conformité	favorable	19	7%	28	12%
	favorable sous réserve	133	91%	155	87%
	défavorable	3	2%	7	2%
	total	155	100%	190	100%

* le premier contrôle effectué est sanctionné par un avis sur la réalisation de la filière d'assainissement non collectif et donne lieu à la facturation du service global

En 2008, le S.P.A.N.C. a effectué en moyenne par commune :

- l'instruction de 1,1 demandes d'assainissement,
- le contrôle de réalisation de 0,8 installation d'assainissement non collectif.

1.2.2. Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :

1.2.2.1. Eléments quantitatifs

Le tableau ci-dessous présente le bilan en nombre d'installations contrôlées.

année	nombre	%
2005	1085	9,6%
2006	2126	18,8%
2007	1997	17,7%
2008	2242	19,9%
Reste à contrôler	3844	34%
Nombre total estimé d'installations sur le territoire	11294	100%

1.2.2.2. Eléments qualitatifs

Le bilan du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué jusqu'au 31 décembre 2008, soit 7450 contrôles, est le suivant :

installation d'assainissement non collectif	%
aucune (sanibroyeur, rejet direct ...)	21,20%
Incomplète (habitation équipée seulement d'un prétraitement)	41,01%
complète (habitation équipée d'un prétraitement ou d'un traitement)	26,97%
Refus d'accès à la propriété	0,0005%
non décachée	10,82%

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :

2.1. Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif

Les redevances pour ces contrôles sont fixées annuellement par le comité syndical. Elles s'établissent comme suit (délibération 2004/34 du 20 décembre 2004) :

Volume du prétraitement	Redevance pour le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif *	Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif *
inférieur à 7 m ³	220 € H.T. soit 232.10 € T.T.C.	10 € H.T. soit 126.60 € H.T.
entre 7 et 20 m ³	350 € H.T. soit 369.25 € T.T.C.	20 € H.T. soit 211 € T.T.C.
supérieur à 20 m ³	500 € H.T. soit 527.50 € T.T.C.	30 € H.T. soit 316.50 € T.T.C.

* La T.V.A. appliquée étant de 5,5%.

2.2. Recettes d'exploitation du service

2.2.1. Le budget fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Déficit de fonctionnement reporté		Excédent reporté	130 933,36 €
Charges à caractère général	102 819,10 €	Vente de produits et prestations (redevances)	256 302,30 €
Charges de personnel	176 897,59 €	Produits exceptionnels (subvention)	197,68 €
Charges exceptionnelles	1 350,00 €		
Dotation amortissement et provisions	6 584,74 €		
total	303 651,43 €	total	387 433,94 €

L'exercice 2008 est bénéficiaire à hauteur de 83 782,51 € (en prenant en compte l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs). Cet excédent de fonctionnement a permis d'engager en 2008 des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et de poursuivre, en l'accroissant, cet effort en 2009 : 17 500,00 € d'aide sont d'ores et déjà engagés sur les crédits 2008 et plus de 80 000,00 € sont prévus sur 2009.

2.2.2. Le budget investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement t	
Solde d'investissement	2 158,28 €		
Logiciel informatique	3 638,25 €	amortissement	6 584,74 €
Réhabilitation Installations ANC	34 314,13 €	Réhabilitation Installations ANC	8 229,00 €
Reste à réaliser (Réhabilitations)	465 685,87 €	Reste à réaliser (Réhabilitations)	491 771,00 €
total	505 796,53 €	total	506 584,74 €

Pour ce même exercice 2008, la balance d'investissement est excédentaire de 788,21 € en prenant en compte les restes à réaliser de 2008 (engagements pris) sur le territoire de l'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE.

Le budget d'investissement 2009 sera encore plus conséquent puisque le S.P.A.N.C. interviendra également en tant que mandataire pour 50 à 70 réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire RHIN MEUSE ainsi qu'une centaine de réhabilitations sur le territoire SEINE NORMANDIE.

3. Indicateurs de performance :

3.1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

Le nombre d'usagers du S.P.A.N.C. s'élève à :

01/01/2008 :		31/12/2008 :		Retrait :		Adhésion :		Population :	
Collectivités	Population	Collectivités	Population	nombre	%	nombre	%	nombre	%
152	22 186	152	22 186	0	0%	0	0%	0	0%

La liste des communes adhérentes au S.P.A.N.C. pour l'année 2008 est présentée par ordre alphabétique en annexe 1 du présent rapport.

Remarques :

La répartition du mode d'assainissement existant par commune ne correspond pas à la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif approuvées après enquête publique par les conseils municipaux.

3.2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

Critères obligatoires	Nombre de communes	%	Note	Note maximum
Zonage approuvé après enquête publique	91	78%	16	20
Application d'un règlement de service	152	100%	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif	152	100%	30	30
Mise en œuvre du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif	152	100%	30	30
Critères optionnels	Nombre de communes	%	Note	Note maximum
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0%	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réhabilitation des installations	152	100%	20	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0	0%	0	10
Note globale pour l'exercice 2008			116	140
Note globale pour l'exercice 2007			112	140

La réglementation en vigueur ne prévoit pas d'évaluation des indices pour chaque commune adhérente à un EPCI. Pour davantage de lisibilité, le S.P.A.N.C. a souhaité mettre en place en interne une grille de répartition des indices par commune, comme indiquée ci-dessous pour certains critères :

Critère zonage d'assainissement :

Sous critère	note
Pas d'étude de schéma directeur d'assainissement en cours	0/20
étude de schéma directeur d'assainissement terminée et choix de zonage en réflexion	5/20
zonage d'assainissement adopté (enquête publique à programmer)	10/20
enquête publique en cours ou terminée	15/20
zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	20/20

Critère contrôle périodique :

Sous critère :	note
Contrôle non réalisé par le S.P.A.N.C. dans la commune	0/30
Contrôle réalisé par le S.P.A.N.C. dans la commune	30/30

Critère réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Sous critère	note
Commune non concernée par un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif NON-CONFORME	0/20
Commune concernée par un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif NON-CONFORME financé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général	20/20

Les indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour les critères obligatoires et optionnels sont présentés par commune en annexe du présent rapport. La moyenne de l'indice global des critères obligatoires est de **86.01/100** (soit 17.20/20), et celle de l'ensemble des critères obligatoires et optionnels est de **88.99/140** (soit 12.71/20).

3.3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'absence d'arrêtés d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, définissant la conformité, ne permet pas au S.P.A.N.C. de calculer le taux de conformité comme demandé par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service.

Nous pouvons néanmoins mettre en évidence plusieurs indices :

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées qui correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées par le S.P.A.N.C. depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2008 et le nombre total d'installations à contrôler sur le territoire du S.P.A.N.C..

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'installations conformes contrôlées par le S.P.A.N.C.}}{\text{Nombre total d'installations à contrôler par le S.P.A.N.C.}} = \frac{567}{11294} \times 100$$

Indice de conformité = 5.02

Le taux d'équipement des usagers du S.P.A.N.C. au 31 décembre 2008 qui correspond au rapport entre le nombre d'installations complètes (constituées d'un prétraitement et d'un traitement) et le nombre total d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle périodique par le S.P.A.N.C..

$$\text{Indice d'équipement} = \frac{2009}{7450} \times 100$$

Indice d'équipement = 26.97

Ces deux indices constituent une base et permettront d'évaluer l'évolution du « parc » des installations d'assainissement non collectif présent sur le territoire d'intervention du S.P.A.N.C..

4. Demande de données supplémentaires

Ce rapport reste généraliste pour les communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif au S.S.E. : il ne fournit pas le détail des prestations et du suivi des dossiers pour chacune des communes bénéficiant du service.

En revanche, le S.P.A.N.C., grâce à la mise en place d'une base de données informatisée, peut fournir à chaque commune qui en fera la demande, le détail des prestations réalisées en 2008.

Annexe : liste des communes adhérentes au S.P.A.N.C. avec les indices de mise en place de l'assainissement

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
AMBLIMONT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
APREMONT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
ARDEUIL MONTFAUXELLES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
ARTAISE LE VIVIER	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
ATTIGNY (1) (3)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	5	0	0	55	55
AUFLANCE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTHE	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
AUTRECOURT ET POURRON	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTRUCHE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTRY	oui	non	20	30	30	15	0	0	95	95
BALAIVES ET BUTZ	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
BALLAY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BAR LES BUZANCY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BAYONVILLE	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
BEAUMONT EN ARGONNE	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
BEFFU LE MORTHOMME	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BELLEVILLE CHATILLON/B	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
BELVAL BOIS DES DAMES	oui	non	20	30	30	5	0	0	85	85
BIEVRES	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
BLAGNY (1)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	5	0	0	55	55

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
BOUCONVILLE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BOULT AUX BOIS	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
BOURCQ	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BOUTANCOURT	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
BRECY BRIERES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
BRIEULLES SUR BAR	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
BRIQUENAY	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
CHALANDRY ELAIRE	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
CHALLERANGE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CHAMPIGNEULLE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CHARBOGNE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CHARDENY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CHATEL CHEHERY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CHEHERY	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
CHEMERY SUR BAR (1)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	20	0	0	70	70
CHEVEUGES	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
CHEVIERES	oui	non	20	30	30	5	0	0	85	85
CHUFFILLY ROCHE (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
CONDE LES AUTRY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CONTREUVE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
CORNAY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
COULOMMES MARQUENY (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
DOUZY (2)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	0	0	0	50	50
ECORDAL (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
ELAN	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
ETREPIGNY	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
EUILLY ET LOMBUT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
EXERMONT	oui	non	20	30	30	15	0	0	95	95
FALAISE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
FLEVILLE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
FOSSE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
FROMY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
GERMONT	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
GIVRY SUR AISNE (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
GRANDHAM	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
GRANDPRE	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
GRIVY LOISY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
GUINCOURT (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
HANNOGNE SAINT MARTIN	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
HARRICOURT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
HERBEUVAL	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LA BERLIERE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LA BESACE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LA CROIX AUX BOIS	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
LA FERTE SUR CHIERS	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LA NEUVILLE A MAIRE	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LA SABOTTERIE (3)	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
LAMETZ (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LANCON	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
LE CHESNE (1)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	5	0	0	55	55
LE MONT DIEU	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LES ALLEUX	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LES AYVELLES	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
LES DEUX VILLES	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LES GRANDES ARMOISES	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
LES PETITES ARMOISES	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LETANNE	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
LINAY (2)	<i>oui</i>	<i>non</i>	20	30	0	20	0	0	70	70
LONGWE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MAIRY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MALANDRY	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
MANRE	oui	non	20	30	30	5	0	0	85	85
MARCQ	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MARGNY	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
MARGUT (1)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	20	0	0	70	70
MARS SOUS BOURCQ	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
MARVAUX VIEUX	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MATTON ET CLEMENCY	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
MESSINCOURT	oui	non	20	30	30	15	0	0	95	95
MOGUES	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
MOIRY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MONT SAINT MARTIN	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
MONTCHEUTIN	oui	non	20	30	30	10	0	0	90	90
MONTHOIS (1)	oui	oui	20	30	30	20	0	0	100	100
MOUZON (1)	oui	oui	20	30	0	20	0	0	70	70
NEUVILLE DAY (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
NOIRVAL	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
NOUART	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
OCHES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
OLIZY PRIMAT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
OSNES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
PULLY ET CHARBEAUX	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
PURE	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
QUATRE CHAMPS	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
RILLY SUR AISNE (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SACHY	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
SAILLY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT AIGNAN	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX (3)	<i>oui</i>	<i>non</i>	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT LOUP LE TERRIER (3)	<i>oui</i>	<i>non</i>	20	30	30	20	20	0	100	120
SAINT MARCEAU	<i>oui</i>	<i>non</i>	20	30	0	5	0	0	55	55
SAINT MOREL	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT PIERREMONT	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
SAINTE MARIE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINTE VAUBOURG (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
SAPOGNE FEUCHERES	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
SAPOGNE SUR MARCHE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SAULCES CHAMPENOISES (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
SAVIGNY SUR AISNE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SECHAULT	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SEMUY (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SIGNY MONTLIBERT	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
SOMMAUTHE	oui	non	20	30	30	10	0	0	90	90
STONNE	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
SUGNY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SUZANNE (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
SY	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune de Raucourt (1)	oui	oui	20	30	0	5	0	0	55	55
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune de Remilly Aillicourt (1)	oui	oui	20	30	0	5	0	0	55	55
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune d'Haraucourt (1)	oui	oui	20	30	0	5	0	0	55	55
TAILLY	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
TANNAY	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
TERMES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
TERRON SUR AISNE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
TETAIGNE	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
TOGES	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
TOURCELLES CHAUMONT	oui	non	20	30	0	20	0	0	70	70
TOURTERON (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
TREMBLOIS LES CARIGNAN	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
VANDY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VAUX CHAMPAGNE (3)	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement non collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	Note avec les critères obligatoires (/100)	Note globale (/140)
VAUX EN DIEULET	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
VAUX LES MOURON	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VAUX LES MOUZON	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VERPEL	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VERRIERES	oui	non	20	30	30	20	20	0	100	120
VILLERS DEVANT MOUZON	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VILLERS SUR BAR	oui	non	20	30	0	5	0	0	55	55
VILLY	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
VONCQ (3)	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
VRIGNE MEUSE (1)	<i>oui</i>	<i>oui</i>	20	30	0	5	0	0	55	55
VRIZY	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100
WILLIERS	oui	non	20	30	0	0	0	0	50	50
YONCQ	oui	non	20	30	30	20	0	0	100	100

(1) commune possédant un assainissement collectif en état de fonctionnement

(2) commune équipée d'un réseau de collecte des eaux usées aboutissant à une station d'épuration hors service

(3) communes adhérentes à la communauté de communes des Crêtes Préardennaises